

En quoi consiste cet(te) accompagnement/action ?

C'est une aide pour réaliser un diagnostic afin d'évaluer si vous pouvez déposer un dossier de demande de reconnaissance de travailleur handicapé.

Combien de temps dure cet(te) accompagnement/action ?

De 4 mois à 2 ans maximum

• Pour + d'infos, n'hésitez pas à contacter votre référent de parcours